



HAUTE-CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2B-2023-09-016

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

PREFECTURE DE LA HAUTE CORSE /

2B-2023-09-27-00002 - Interdiction de circulation ou de stationnement de navires dans les **??** limites administratives du port de Bastia (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA HAUTE CORSE

2B-2023-09-27-00002

Interdiction de circulation ou de stationnement
de navires dans les
limites administratives du port de Bastia

plaisance et par le feu vert de la jetée Est du port de commerce, est interdite de 14h à 18h le jeudi 28 septembre 2023, sauf pour des raisons de sécurité.

Article 3 :

La navigation des navires en entrée et sortie de port de plaisance devra se faire de manière continue en quittant ou regagnant leur emplacement ou la station d'avitaillement.

Article 4: Le présent acte peut être contesté par le bénéficiaire ou toute personne ayant un intérêt à agir dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.

- par recours gracieux auprès du préfet ou par recours hiérarchique adressé au ministre concerné. L'absence de réponse dans un délai de deux mois constitue une décision implicite de rejet susceptible d'être déférée au tribunal administratif dans les deux mois ;
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia conformément aux articles R421-1 à R 421-5 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : La Directrice de cabinet de la préfecture de la Haute-Corse, le Directeur de la mer et du littoral de Corse, le Directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Corse, le commandant de groupement de gendarmerie de la Haute-Corse, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation et de police des plans d'eau portuaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Haute-Corse.

**Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de Cabinet**

**Magali CHAPEY
ORIGINAL SIGNE PAR Magali CHAPEY**